

Accord de PairConnex sur le traitement des données

Le présent accord sur le traitement des données (« **ATD** ») est incorporé dans le contrat de services entre PairConnex et le Client (le « **Contrat** »).

1. Définitions

Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent document ont la signification qui leur est attribuée dans l'accord.

Dans le présent ATD :

« **Incident de confidentialité** » désigne une violation de la sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès accidentel ou illégal aux Renseignements personnels du Client transmis, stockés ou autrement traités par PairConnex et/ou les sous-traitants dans le cadre de la fourniture des Services ; Pour éviter toute ambiguïté, les tentatives infructueuses d'accès aux systèmes hébergeant les Renseignements personnels du Client ne sont pas considérées comme des Incidents de confidentialité.

« **Individu concerné** » désigne la personne physique à laquelle se rapportent les informations personnelles.

« **Les lois sur la protection de la vie privée** » : toutes les lois et tous les règlements applicables régissant la protection de la vie privée et des renseignements personnels au Canada, tels que modifiés, abrogés, consolidés ou remplacés de temps à autre.

« **Renseignements personnels du Client** » désigne les informations personnelles fournies à PairConnex par le Client ou en son nom aux fins des services, y compris tous les Renseignements personnels concernant les Utilisateurs autorisés.

« **Renseignements personnels** » signifie toute information relative à un individu identifié ou identifiable ou toute information définie comme telle en vertu des Lois sur la protection de la vie privée.

« **Services** » désigne les services devant être fournis par PairConnex au Client conformément au Contrat.

« **Sous-traitant** » désigne toute personne engagée par PairConnex ou ses Affiliés pour aider à remplir les obligations de PairConnex en ce qui concerne la fourniture des Services dans le cadre du Contrat. Les Sous-traitants peuvent être des tiers ou des Affiliés de PairConnex, mais ne comprennent pas les individus employés ou engagés par PairConnex.

« **Traitement** » ou « **Traiter** » signifie toute opération effectuée à l'égard des Renseignements personnels, y compris la collecte, la modification, l'utilisation, la divulgation, l'effacement ou la communication des Renseignements personnels ;

2. Traitement des informations personnelles du Client

2.1 PairConnex ne traitera les Renseignements personnels du Client que conformément aux instructions du Client afin de fournir les Services au Client.

- 2.2 PairConnex ne traitera pas les Renseignements personnels du Client à ses propres fins.
- 2.3 Sujet à la Section 8, PairConnex peut traiter les Renseignements personnels du Client dans des installations situées n'importe où en Amérique du Nord, dans la mesure où le traitement des Renseignements personnels dans cette juridiction est généralement autorisé par les Lois sur la protection de la vie privée.

3. Respect des lois sur la protection de la vie privée

- 3.1 PairConnex et le Client doivent effectuer tout Traitement des Renseignements personnels dans le cadre des Services conformément à toutes les Lois sur la protection de la vie privée.
- 3.2 PairConnex n'est pas responsable de se conformer aux Lois sur la protection de la vie privée applicables au Client ou au secteur d'activité du Client qui ne sont pas généralement applicables à PairConnex, sauf dans la mesure où les exigences de ces lois est explicitement incluse dans le Contrat.
- 3.3 Si PairConnex est d'avis qu'elle ne peut pas Traiter les Renseignements personnels du Client conformément aux instructions du Client en raison d'une exigence en vertu des Lois sur la protection de la vie privée applicables, PairConnex (i) informera promptement le Client de cette exigence légale dans la mesure permise par la loi applicable ; et (ii) le cas échéant, arrêtera les activités de Traitement considérées comme interdites jusqu'à ce que le Client émette de nouvelles instructions en conformité avec la loi applicable. PairConnex n'est pas responsable envers le Client en vertu du Contrat pour tout manquement à ses obligations jusqu'à ce que PairConnex détermine raisonnablement que les instructions du Client sont conformes à la loi applicable.

4. Confidentialité et sécurité

- 4.1 PairConnex doit mettre en œuvre et maintenir des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées, conformes aux normes de l'industrie, afin de protéger les Renseignements personnels du Client contre tout Incident de confidentialité. PairConnex peut modifier ou mettre à jour ses mesures de sécurité à sa discrétion, à condition qu'une telle modification ou mise à jour n'entraîne pas une dégradation matérielle de la protection offerte par les mesures de sécurité.
- 4.2 PairConnex traitera les Renseignements personnels du Client comme des informations confidentielles du Client et veillera à ce que ses employés ou collaborateurs autorisés à accéder aux Renseignements personnels du Client ou à les Traiter soient soumis à des obligations de confidentialité appropriées (contractuelles ou fondées sur la loi applicable) en ce qui concerne les Renseignements personnels du Client.
- 4.3 PairConnex supprimera ou retournera au Client tous les Renseignements personnels du Client traités conformément au présent ATD à la résiliation ou à l'expiration du Contrat. PairConnex pourra conserver des copies des Renseignements personnels du Client lorsque la loi applicable l'exige, ou lorsque les Renseignements personnels du Client ont été archivés sur des systèmes de sauvegarde, ces données seront isolées et protégées contre tout traitement ultérieur et supprimées conformément aux pratiques de suppression habituelles de PairConnex.

5. Obligations du Client

- 5.1 Le Client est tenu de s'assurer que son utilisation des Services ou de la Plateforme est conforme à toutes les Lois sur la protection de la vie privée applicables, y compris en s'assurant que :
- (a) il est autorisé à désigner PairConnex pour traiter les Renseignements personnels du Client en son nom conformément au présent ATD et au Contrat;
 - (b) qu'il a le droit de transférer des Renseignements personnels à PairConnex et aux Sous-traitants, ou de leur donner accès, en vue de leur Traitement, conformément aux dispositions du Contrat (y compris le présent ATD); et
 - (c) s'assurer que les instructions du Client concernant le Traitement des Renseignements personnels sont conformes aux Lois sur la protection de la vie privée et aux lois applicables dans la juridiction du Client;
- 5.2 Le Client doit informer PairConnex par écrit dans les plus brefs délais s'il a des raisons de croire ou s'il a été notifié que le Traitement des Renseignements personnels effectué par le Client par le biais des Services est ou peut être en violation des Lois sur la protection de la vie privée.

6. Violation de la sécurité

- 6.1 PairConnex notifiera promptement le Client s'il a connaissance d'un Incident de confidentialité et fournira en temps utile les informations relatives à cet Incident de confidentialité dès qu'elles seront connues ou raisonnablement demandées par le Client.
- 6.2 Sur demande, PairConnex fournira au Client l'assistance raisonnable nécessaire pour permettre au Client de notifier tout Incident de confidentialité aux autorités de surveillance et/ou aux personnes concernées, si une telle notification est requise en vertu des Lois sur la protection de la vie privée.

7. Sous-traitants

- 7.1 PairConnex peut faire appel à des sous-traitants pour traiter les Renseignements personnels du Client. Les Sous-traitants actuels sont énumérés à l'Annexe A des présentes. Tout changement de Sous-traitant sera notifié au Client par courriel à l'adresse de courrier électronique associée au compte du Client.
- 7.2 PairConnex fera appel à des Sous-traitants qui s'engagent à fournir au moins le même niveau de protection des Renseignements personnels que celui prévu dans le présent ATD, en tenant compte de la nature des services fournis par chaque Sous-traitant. PairConnex reste responsable du respect par chaque Sous-traitant des obligations prévues au présent ATD et de tout acte ou omission d'un Sous-traitant entraînant une violation des obligations de PairConnex en vertu du présent ATD.

8. Transferts de Renseignements personnels

- 8.1 Le Traitement de Renseignements personnels (autres que les Données européennes, telles que définies ci-dessous le cas échéant) par PairConnex aura lieu dans toute

juridiction où un tel Traitement est autorisé en vertu des Lois sur la protection de la vie privée applicables.

- 8.2 Dans la mesure où des Renseignements personnels du Client sont soumis au Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (« **RGPD** ») (les « **Données européennes** »), leur Traitement aura lieu (i) dans une juridiction offrant un niveau de protection adéquat en vertu d'une décision de la Commission européenne, ou (ii) dans toute autre juridiction, par une organisation offrant des garanties appropriées, notamment au moyen des Clauses contractuelles types de l'UE (les « **CCT de l'UE** »), ou (iii) dans toute juridiction, avec le consentement écrit du Client ou de l'Individu concerné, selon le cas.
- 8.3 Lorsque le Traitement de Données européennes a lieu dans un pays tiers, les parties seront réputées avoir conclu les CCT de l'UE, lesquelles sont incorporées par renvoi, uniquement à l'égard des Renseignements personnels pertinents et du Traitement pertinent. Les parties conviennent que, pour l'application des CCT de l'UE :
- (a) si le Client est un responsable du traitement et PairConnex est un sous-traitant, le module 2 (responsable du traitement vers sous-traitant) s'appliquera ;
 - (b) si le Client est un sous-traitant et PairConnex est un sous-traitant ultérieur, le module 3 (sous-traitant vers sous-traitant) s'appliquera ;
 - (c) à la clause 7, la clause d'adhésion facultative ne s'appliquera pas ;
 - (d) à la clause 9, l'option 2 s'appliquera et le délai de préavis écrit relatif aux changements de sous-traitants sera de dix (10) jours ;
 - (e) à la clause 11, le libellé facultatif ne s'appliquera pas ;
 - (f) à la clause 17 (option 1), la loi applicable sera le droit français ;
 - (g) à la clause 18(b), les différends seront tranchés par les tribunaux de France ;
 - (h) PairConnex sera l'« importateur de données » et le Client sera l'« exportateur de données » (pour son propre compte et celui de ses sociétés affiliées autorisées, le cas échéant) ;
 - (i) les renseignements pertinents énoncés aux annexes du présent ATD (y compris, le cas échéant, les détails du Traitement et les mesures de sécurité) seront réputés être inclus dans les annexes des CCT de l'UE ;
 - (j) si et dans la mesure où les CCT de l'UE entrent en conflit avec une disposition du présent ATD, les CCT de l'UE prévaudront dans la mesure d'un tel conflit.
- 8.4 Dans la mesure où un transfert de Renseignements personnels entre le Client et PairConnex et/ou un Sous-traitant est soumis au UK GDPR et que ce Traitement a lieu dans un pays tiers, le Client et PairConnex conviennent que l'UK International Data Transfer Agreement (« **UK IDTA** ») s'appliquera aux Renseignements personnels transférés du Royaume-Uni, directement ou par transfert ultérieur, vers tout pays ou destinataire situé hors du Royaume-Uni qui n'est pas reconnu par l'autorité réglementaire ou l'organisme gouvernemental compétent du Royaume-Uni comme offrant un niveau de protection adéquat. L'UK IDTA sera réputé conclu et incorporé au présent ATD par renvoi et complété comme suit :
- (a) au tableau 1 de l'UK IDTA, les coordonnées et renseignements clés des parties figurent dans le Contrat et/ou le présent ATD (notamment, le cas échéant, à l'annexe relative aux détails du Traitement) ;

- (b) au tableau 2 de l'UK IDTA, la version des CCT de l'UE approuvées, les modules et clauses sélectionnées figurent au paragraphe 8.c ci-dessus et, le cas échéant, aux annexes pertinentes du présent ATD ;
 - (c) au tableau 3 de l'UK IDTA : (i) la liste des parties figure dans le Contrat et/ou le présent ATD ; (ii) la description du transfert figure dans le présent ATD et/ou ses annexes ; (iii) l'annexe II (mesures techniques et organisationnelles) figure, le cas échéant, dans l'annexe relative aux mesures de sécurité du présent ATD ; (iv) la liste des sous-traitants figure à l'Annexe A – Sous-traitants du présent ATD ;
 - (d) au tableau 4 de l'UK IDTA, tant l'importateur que l'exportateur peuvent mettre fin à l'UK IDTA conformément à ses modalités.
- 8.5 Dans la mesure où un transfert de Renseignements personnels entre le Client et PairConnex et/ou un Sous-traitant est soumis à la Loi fédérale sur la protection des données de la Suisse (« **LPD** »), les CCT de l'UE s'appliqueront et sont incorporées par renvoi au présent ATD, et seront réputées complétées comme suit :
- (a) les parties conviennent de se conformer aux CCT de l'UE, telles que modifiées par les dispositions du présent paragraphe 8.e ;
 - (b) le terme « **données à caractère personnel** » est réputé inclure les renseignements relatifs à une entité juridique identifiée ou identifiable ;
 - (c) les références aux articles du RGPD sont réputées viser les articles correspondants de la LPD ;
 - (d) les références à l'autorité de contrôle compétente au paragraphe 8.c sont réputées viser le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence ;
 - (e) les références aux États membres / à l'Union européenne sont réputées inclure la Suisse ;
 - (f) les références à l'Union européenne sont réputées inclure la Suisse ;
 - (g) lorsque les CCT de l'UE utilisent des termes définis dans le RGPD, ces termes sont réputés avoir le sens du terme équivalent dans la LPD.

9. Demandes de tiers

- 9.1 Il incombe au Client de répondre à toute demande émanant d'un Individu concerné ou d'une autorité de contrôle concernant les Renseignements personnels du Client (« **Demande** ») et le Client doit d'abord utiliser les fonctionnalités de la Plateforme disponibles pour récupérer les informations pertinentes sur le Traitement des Renseignements personnels du Client.
- 9.2 Si le Client n'est pas en mesure de répondre de manière indépendante à une Demande, PairConnex fournira une assistance raisonnable au Client, aux frais du Client, afin de répondre à une Demande relative au Traitement des Renseignements personnels du Client. Sauf dans la mesure où une Demande est fondée sur le non-respect par PairConnex de ses obligations en vertu du présent ATD, le Client doit rembourser à PairConnex les frais raisonnables engagés pour fournir une assistance au Client.
- 9.3 Si une Demande ou une autre communication concernant le Traitement des Renseignements personnels du Client est adressée directement à PairConnex, PairConnex

en informera rapidement le Client et indiquera à la personne ou à l'entité qui soumet la Demande de soumettre sa demande directement au Client. Le Client sera seul responsable de la réponse substantielle à toute Demande ou communication impliquant des Renseignements personnels du Client.

10. Droits d'audit

- 10.1 Sur demande et moyennant un préavis raisonnable adressé à PairConnex, le Client est autorisé, à ses propres frais, à effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer que les Renseignements personnels du Client Traités par PairConnex pour le compte du Client sont Traités conformément aux instructions du Client. À la demande du Client, PairConnex doit permettre l'accès aux installations où les Renseignements personnels du Client sont traités et autoriser l'audit et l'inspection du Traitement effectué par PairConnex. Cet audit peut être réalisé par le Client et/ou un tiers (choisi par le Client et raisonnablement accepté par PairConnex) agissant pour le compte du Client. Le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de causer des dommages ou des perturbations aux locaux, à l'équipement, au personnel et aux activités de PairConnex et de ses Affiliés.
- 10.2 Le Client et PairConnex doivent convenir à l'avance de la nature, de la portée et de la durée de tout audit effectué par le Client, et le Client doit rembourser à PairConnex tous les coûts raisonnables associés à un tel audit, qui peuvent être estimés à la demande du Client avant le début de l'audit.

11. Limitation de responsabilité

- 11.1 La responsabilité de chaque partie et de chacun de ses Affiliés, prise dans son ensemble, découlant de ou liée à cet ATD, que cette responsabilité soit fondée sur un contrat, d'un délit ou sur toute autre théorie juridique, sera limitée au montant total des frais payés par le Client à PairConnex en contrepartie des Services au cours de la période de douze (12) mois précédant l'événement donnant lieu à la responsabilité.

12. Généralités

- 12.1 *Préséance.* En cas d'incompatibilité entre l'une des dispositions du présent ATD et toute autre disposition du Contrat, les dispositions du ATD prévaudront toujours, sauf si et dans la mesure où il est expressément stipulé qu'une autre disposition du Contrat prévaudra ou qu'une disposition du présent ATD est annulée ou modifiée.
- 12.2 *Amendement.* PairConnex peut modifier le présent ATD afin de refléter les changements apportés à ses pratiques de traitement des Renseignements personnels. Tout amendement autre que les changements visant à clarifier le langage (qui seront communiqués de manière routinière au Client) sera soumis au Client et ne s'appliquera pas à moins d'être accepté par le Client. Le Client aura la possibilité d'accepter cette modification ou de résilier son abonnement aux Services.
- 12.3 *Divisibilité.* Si certaines dispositions de cet ATD sont jugées invalides ou inapplicables, la validité et l'applicabilité des autres dispositions de ce ATD n'en seront pas affectées.

Annexe A - Sous-traitants

Sous-Traitant	Détails du Traitement	Lieu de Traitement et/ou politique de confidentialité
Microsoft Azure	Hébergement de la plateforme de PairConnex et stockage des données dans le cadre de l'exploitation de la plateforme de PairConnex.	Lieu de Traitement: Canada Déclaration de confidentialité Microsoft
Stripe, LLC	Traitement des paiements et gestion des transactions financières effectuées par l'entremise de la plateforme PairConnex.	Politique de confidentialité de Stripe
Whereby AS	Fourniture de services de visioconférence et de webdiffusion intégrés à la plateforme PairConnex.	Politique de confidentialité de Whereby
WhatsApp LLC	Services de messagerie.	Politique de confidentialité de WhatsApp
Twilio Inc.	Envoi de messages texte (Twilio (SMS)), de courriels transactionnels et marketing (Twilio SendGrid) et de notifications aux utilisateurs de la plateforme.	Politique de confidentialité de Twilio
OpenAI API	Fourniture de services d'intelligence artificielle utilisés pour certaines fonctionnalités de la plateforme, selon les paramètres configurés par PairConnex.	Politique de confidentialité OpenAI
Google FireBase	Envoi de notifications dans l'application mobile.	Politique de confidentialité de FireBase
Atlassian Confluence	Documentation d'aide aux administrateurs de la console d'administration	Politique de confidentialité de Atlassian